



Daniel MACIEJASZ
Maire de Libercourt,
Conseiller Général et
Vice-président de la CAHC

La réforme des rythmes scolaires : l'intérêt de l'enfant avant tout

Pourquoi cette réforme ?

Des journées d'école auparavant trop longues

Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, les écoliers français subissaient les journées de classe les plus longues et les plus chargées des élèves de l'Union Européenne : 4 jours de classe contre 5 voire 6 chez nos voisins européens, 864 heures de cours par an contre 800 en moyenne au sein de l'OCDE (l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques).

Dans un rapport de janvier 2010, l'Académie Nationale de Médecine, qui regroupe des pédiatres et des chronobiologistes comme Robert Debré, Hubert Montagner ou encore Guy Vermeil, soulignait l'altération de l'horloge biologique des enfants qui entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage.

Des études réalisées en 2011 auprès d'un panel d'enfants de CM1 dans 45 pays dont 23 européens révélèrent que notre pays n'arrivait qu'en 29^{ème} position. Elles préconisaient un retour à la semaine de 4 jours et demi avec une priorité au mercredi matin scolarisé, une alternance dite « 7-2 », c'est-à-dire 7 semaines de classe suivies de 2 semaines de vacances, une diminution du temps de classe journalier, un allongement de la pause méridienne et la mise en place d'activités périscolaires.



Ces différents exemples mettent en avant le fait que la réforme des rythmes scolaires, incluant neuf demi-journées d'enseignement et 24 heures d'enseignement hebdomadaires, a pour unique but de permettre aux enfants de mieux apprendre et de favoriser leur réussite. Les adultes de demain doivent avoir toutes les clés en main pour apprendre, grandir, s'épanouir et ce, dans les meilleures conditions possibles.

Depuis 18 mois maintenant, les médias nous informent sur la réforme des rythmes scolaires. Sa mise en application dans notre commune a eu lieu à la rentrée de septembre 2014.

Elle implique des changements et a nécessité, de la part de la municipalité, un travail important mené dans un seul but, celui de l'intérêt de l'enfant.

Dans cette édition de la «lettre aux libercourtois», nous tenons à vous expliquer la raison de cette réforme, la méthode de travail qui a été la nôtre pour préparer sa mise en place, l'organisation pratique et les coûts estimés.

SOMMAIRE

Pourquoi cette réforme ?.....1	Un projet éducatif de qualité.....2	Les activités selon les parcours3
Comment avons-nous préparé cette réforme ?.....2	Organisation pratique et coût.....3	Impliquer la population, un exemple à suivre.....4

Comment avons-nous préparé cette réforme ?

La démocratie participative au cœur de la réforme

Nous avons souhaité que la réforme des rythmes scolaires s'applique à la rentrée 2014 et non dès celle de 2013. Entre la publication du décret le 26 janvier 2013 et les informations nécessaires qui nous sont parvenues progressivement, il n'était pas envisageable de mettre en application cette réforme dès septembre.

Nous avons eu la volonté, et ce, dès le début de la réflexion sur ce sujet, de donner toute sa place à la démocratie participative en impliquant les acteurs qui œuvrent dans l'intérêt de l'enfant.

Pour ce faire, la création d'une commission extra-municipale a été décidée lors du Conseil Municipal du 13 février 2013, composée des 5 directeurs et directrices des différentes écoles, de 3 membres des associations des parents élèves, de 3 élus en charge du dossier et de 4 employés municipaux qui ont assuré la mise en application de cette réforme.

La consultation des parents

Pour orienter les choix de la commission, un questionnaire a été diffusé aux parents dès février 2013. En effet, bien que la réforme s'applique au sein d'un cadre réglementaire défini, des adaptations locales étaient possibles. C'est pourquoi **nous avons voulu consulter les parents, bien conscients que les enfants seraient les premiers concernés par ces changements.**

Le 1^{er} constat a été que plus de 60% des répondants étaient favorables pour différer la mise en place de la réforme à la rentrée 2014. Les différents

membres de la commission extra-municipale ont également partagé cet avis lors de la 1^{ère} réunion du 11 mars 2013.

Des horaires adaptés

Lors de cette première réunion a également été évoquée la possibilité de proposer aux enfants 45 minutes d'activités périscolaires, 4 jours par semaine. Cependant, après réflexion, il a semblé plus intéressant d'opter pour deux créneaux d'1h30. En effet, cette organisation permet une période d'activités plus longue et des activités identiques pour toutes les écoles.

Cela s'inscrit dans la volonté de la municipalité de mettre en place une parfaite équité entre les différents groupes scolaires. Parallèlement à cette réflexion concernant les horaires, la commission extra-municipale a également procédé à un état des lieux des locaux disponibles pour accueillir ces Temps d'Accueil Périscolaire, le

but étant d'utiliser le moins possible les salles de classe occupées pour l'enseignement.

Une communication claire

Enfin, il nous a semblé important, tout au long du processus d'élaboration d'informer les parents concernant cette réforme. Plusieurs articles sont ainsi parus dans la revue municipale. Une plaquette d'information a été diffusée aux parents. Les conseils d'école ont également permis de transmettre des informations. Etre bien informé est essentiel, d'autant plus quand cela concerne les enfants.



Réunion de la commission extra-municipale

Un projet éducatif territorial de qualité

Pour mener à bien cette réforme, l'Etat a demandé la rédaction d'un projet éducatif territorial. Son objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

Celui que nous avons réalisé s'appuie sur les projets d'écoles visant à

favoriser la réussite de tous les élèves mais également sur une organisation et des encadrants formés et spécialisés dans les accueils périscolaires, l'accompagnement éducatif et les activités extrascolaires.

L'articulation et le lien existant entre les différents intervenants locaux en termes d'éducation sont sans aucun doute un des facteurs déterminants de la réussite de cette nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Cette réussite est également conditionnée par **la mise en place des temps d'accueil périscolaires de qualité tant dans leur contenu, dans leur encadrement, que dans**

leur intérêt éducatif. C'est dans ce sens que la municipalité a souhaité proposer des activités diversifiées et différentes en fonction de l'âge des enfants et de faire de ces temps, une garantie d'accès au potentiel éducatif des activités de loisirs.

La municipalité désire également faire de ces temps libres, un espace de culture, de socialisation, de créativité, d'imagination et d'expériences.

Organisation pratique et coût

L'inscription

La municipalité propose actuellement aux enfants libercourtois de nombreux services. Afin de simplifier et d'uniformiser les démarches d'inscription pour ces activités et pour l'ensemble des accueils municipaux (accueil périscolaire, restauration municipale, accueils de loisirs du mercredi ou permanents, séjours vacances), les parents sont désormais invités à remplir **une fiche unique d'inscription par enfant**. Un encaissement unique est proposé en mairie (obligatoirement avant les activités) et le règlement de chaque activité figure également sur un document unique.

Il est demandé, contrairement au dossier précédent, que ce dossier soit rempli pour tous les enfants de la commune, même ceux ne participant pas aux activités. En effet, ce dossier unique nous permettra d'avoir les renseignements nécessaires (coordonnées, allergies alimentaires, problèmes de santé) en cas d'imprévu survenant en dehors du temps scolaire.

L'inscription aux Temps d'Accueil périscolaires (TAP) n'est bien sûr pas obligatoire mais lors de l'inscription, **l'enfant s'engagera pour bénéficier des deux séances de TAP par semaine, réparties sur 6 semaines.**

La réforme en chiffres

40 000€ d'investissement (matériel informatique, mobilier, matériel sportif, instruments de musique, etc.)

Les dépenses d'encadrement ne peuvent être évaluées à ce jour car elles dépendent de la fréquentation.

La municipalité a jugé utile de faire participer la population au financement de ces TAP mais ce, de façon modique pour que chaque enfant puisse participer aux activités. En effet, ces 5€ permettront à l'enfant de bénéficier de 18h d'activités périscolaires. **La volonté des élus reste celle de l'école gratuite et cette participation financière reste avant tout symbolique au vu du coût global pour la mise en place de cette réforme.**

Les activités selon les parcours

« BIEN-ETRE »

MATERNELLES

Baby Gym, Atelier culinaire, Initiation au goût

ELEMENTAIRES

Sports individuels et collectifs, Santé prévention, Ateliers culinaires et équilibre alimentaire

« J'APPRENDS EN M'AMUSANT »

MATERNELLES

Jeux de société, Initiation aux langues étrangères

ELEMENTAIRES

Jeux éducatifs et ludiques, Jeux de société, Initiation aux langues étrangères

« GRAINE D'ARTISTE »

MATERNELLES

Activités manuelles, Pâte à sel, Arts plastiques, Contes, Eveil musical, Atelier rythmique

ELEMENTAIRES

Eveil musical, Théâtre, Arts plastiques, Poterie, Lecture, Ecriture de contes, Eveil corporel

« PETIT CITOYEN »

MATERNELLES

A la découverte de la nature, Initiation au tri, Prévention à la sécurité routière

ELEMENTAIRES

Sensibilisation à la sécurité routière, aux gestes qui sauvent, au développement durable, Atelier nature

« A LA DECOUVERTE DES SCIENCES »

MATERNELLES & ELEMENTAIRES

A la découverte du numérique, Eveil scientifique



Centre de loisirs, été 2014.

Impliquer la population, un exemple à suivre au quotidien

La gestion de ce dossier sur les rythmes scolaires a permis de mettre en évidence la méthode de travail qu'ont toujours souhaité mettre en place les élus, à savoir **la participation des habitants de la commune via différents outils, tels que des questionnaires, le site de la ville et des commissions extramunicipales.**

En ce sens, nous avons anticipé sur la volonté gouvernementale qui consiste à impliquer les populations dans la prise de décision des élus par le biais des nouveaux contrats de ville. Ceux-ci remplaceront les Contrats Urbains de cohésion sociale, anciennement nommés « politique de la ville ».

Elaborés pour la période 2014-2020, les contrats de ville associeront l'Etat, les collectivités locales et les services publics autour d'objectifs communs. La municipalité a plus que jamais conscience de la nécessité de garantir un niveau de présence des services publics et de mobilisation important pour les quartiers qui en ont le plus besoin.

Sur la commune, trois quartiers sont éligibles aux contrats de ville, à savoir le quartier du bois d'Epinoy, une partie de la Faisanderie et de Garguetelles. La politique de la ville doit se faire avec les habitants. Leur pouvoir d'agir sera renforcé grâce aux « conseils citoyens ». Le conseil citoyen sera un espace de concertation, à l'échelle du quartier, entre les citoyens et la

municipalité sur toutes les questions d'intérêt général. En étant membre d'un conseil citoyen, vous serez associé à la décision publique pour compléter et enrichir les projets municipaux de

vos avis, vos propositions et vos idées. Les informations à ce sujet vous seront communiquées dans une prochaine « lettre aux libercourtois ».



Les décisions du Conseil Municipal



Travaux devant l'école J. Curie

Des travaux sont actuellement en cours devant l'école Joliot Curie. La municipalité a décidé d'aller au-delà des travaux de réhabilitation des cités minières cofinancés par l'Etat en réalisant la réfection de la voirie, allée des acacias. Le passage des enfants et des parents fréquentant l'école Joliot Curie pourra donc se faire dans de meilleures conditions. Une demande a également été formulée auprès de la SOGINORPA afin qu'elle réalise les travaux de confortement

de cette voirie. Les maisons situées en face vont quant à elles être démolies dans le cadre de la restructuration du quartier.

Gratifications pour les 3^{ème} du collège Jean de Saint Aubert

Soucieuse de valoriser la réussite des jeunes, la municipalité a décidé d'offrir à chaque élève obtenant le brevet des collèges **une carte cadeau d'un montant de 25€**. Celle-ci sera remise lors d'une réception officielle.